

Réforme des règles budgétaires : les gardiens de Maastricht ont la France dans le viseur

écrit par Christine Tasin | 19 février 2024





Avec [un déficit public](#) prévu à 4,4 % du PIB l'année prochaine et un retour à la limite de 3 % en 2027 seulement, la France pouvait difficilement échapper aux remontrances de Bruxelles. Alors que [la Commission européenne](#) s'est montrée plus indulgente [après le Covid](#) et que les ministres européens des Finances discutent actuellement d'un assouplissement des règles budgétaires, les commissaires Valdis Dombrovskis et Paolo Gentiloni ont repris mardi leur rôle de gardiens du traité de Maastricht et redistribué les mauvais points.

Selon les documents, dits du « semestre européen », la France, comme la Belgique, la Croatie et la Finlande, risque de ne pas tenir en 2024 les orientations proposées par la Commission et endossées par les États membres en juillet.

À lire aussi [Dette, déficit: pourquoi la France risque, encore une fois, de ne pas tenir ses engagements](#)

Suite réservée aux abonnés

<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/bruxelles-pointe-les-depen-ses-excessives-de-la-france-20231121>

Bref, la France s'expose à de nouvelles procédures pour déficits excessifs, comme l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Suède...

Et les dernières annonces de Macron montrent clairement qu'on ne rentrera pas dans le rang, au contraire ! Et encore 3 milliards d'euros offerts à Zelensky pour mener à travers lui la guerre contre la Russie ! 3 milliards de dettes supplémentaires qui vont justifier que l'on se serre encore plus la ceinture...

<https://www.capital.fr/economie-politique/emmanuel-macron-prom-et-jusqua-3-milliards-deuros-daide-supplementaire-a-lukraine-1492363>

Nos dépenses de base (hors charge de la dette), ne devaient pas augmenter de plus de 2,3% en 2024... elles devraient selon les « experts » de l'UE augmenter au moins de 2,8% et on n'est qu'au début de l'année... Mis en cause, les « cadeaux » faits pour pousser les Français à économiser l'énergie, cet argent devrait selon la Commission plutôt réduire le déficit.

Le désaccord porte en fait sur l'application des critères de Maastricht, bref sur la dépendance des pays européens par rapport à Bruxelles, à la Banque européenne... et donc la dépendance due à des gens non élus. La France attend de voir ce qui va se passer avec l'Allemagne qui aurait caché une dette de 60 milliards, ce qui a ébranlé la coalition menée par Scholz... **Tout le monde attend le nouveau plan budgétaire de l'Allemagne, la France aussi.**

RÉCIT – Les juges de la Cour constitutionnelle allemande ont déclaré illégale une disposition du budget 2021 visant à cacher des dettes pour pouvoir financer la politique climatique et énergétique du pays.

Par un arrêt prononcé mercredi, les juges de la Cour constitutionnelle ont plongé la politique économique et budgétaire [du gouvernement Scholz](#) dans une crise existentielle. Les magistrats de Karlsruhe ont déclaré illégale, au regard de la loi fondamentale, une disposition du budget 2021 qui visait artificiellement à cacher des dettes pour pouvoir financer [la politique climatique et énergétique](#) de la coalition tripartite. L'arrêt hypothèque aussi bien les marges de manœuvre du gouvernement que les sources de financement de la «Klimawende»: la transition du pays en direction d'une économie décarbonée. Dans l'immédiat, 60 milliards d'euros manquent à l'appel.

«La pierre angulaire du budget et de la planification financière du gouvernement est en train de s'effondrer», a commenté Friedrich Merz, le président de la CDU, principal parti d'opposition, à l'origine du recours devant la Cour constitutionnelle. La décision, a ajouté le patron des conservateurs, met fin à la mentalité...

Cet article est réservé aux abonnés. Il vous reste 80% à découvrir.

<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/60-milliards-de-dette-cachee-l-allemande-sanctionnee-par-sa-cour-constitutionnelle-20231115>